

Elancourt, le 03/11/2020

La responsabilité est laissée aux managers qui maîtrisent l'efficacité opérationnelle donc la durée possible de télétravail tout en conservant cette efficacité !

A priori seules les fonctions support seraient susceptibles d'aller au-delà de 2 jours, les autres perdant en efficacité n'y seraient pas éligibles !

Conclusion la direction applique la consigne gouvernementale au télétravail en inventant le « 100% efficace » !!!!

On joue sur les mots pour contourner les consignes gouvernementales du 2^{ème} confinement...

Quel bel exemple de solidarité du groupe THALES !